

In medio stat virtus

Juin

Année 2010, N° 6

Dans ce numéro :

Vie du village 2

Travaux 2

Gros plan sur... 3

Divers 3

Comment nous joindre 4

Lauréat concours photos 4

Communication du Foyer rural



Les enfants de l'école primaire en classe de découverte (du 7 au 11 juin dernier à Granville). Toutes les photos sur le site internet de la commune.

Le mot du maire



Assis sur le banc du « chemin du Boulevard », mes yeux se posent vers le lointain où d'immenses étendues m'entraînent au-delà des « fonts » de Moussy, survolant prés et bois des « Joncquets » et les terres du « Champ tier des Vignes ». Seuls quelques chants d'oiseaux me ramènent à l'instant présent. «...Ô mon pays, Ô Moussy... ». Tant d'hommes et de femmes ont façonné ces endroits ! Construire l'avenir, c'est connaître le passé dit-on. Quoiqu'il advienne, nous traînons

MOUSSY et vous

Lettre d'information

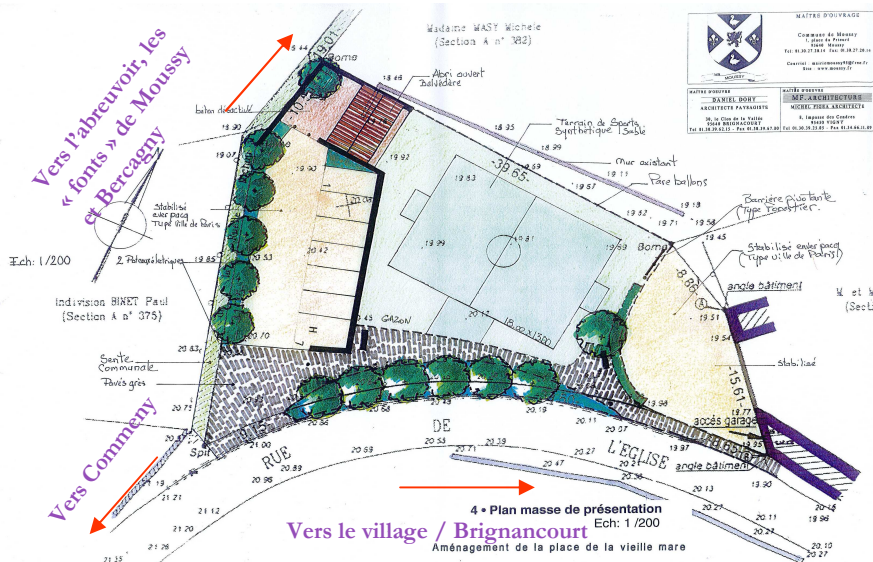
Réalisation du contrat rural

AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DE LA VIEILLE MARE*.

Opération « phare » du contrat rural, cet aménagement en fera un lieu pour tous.

Longtemps évoqué voire attendu, en 1973 le conseil municipal de l'époque songeait déjà à en faire un lieu pour les jeunes, il aura fallu beaucoup de patience et de ténacité pour que les travaux puissent enfin débiter. Au terme du délai imparti pour sa réalisation, elle accueillera un « plateau multisports » (football, basket-ball et hand-ball), des places de stationnement, un auvent, des espaces arborés, des bancs... C'est un projet enraciné dans son époque : Certains matériaux utilisés s'inscrivent dans la dynamique du développement durable. Polyvalente, elle a été pensée pour recevoir toutes sortes d'activités. Des manifestations du foyer rural comme la fête du village ou des écoles (maternelle et primaire) pourraient y être assurées. Une place à vivre donc où les différentes générations se rencontreront, se retrouveront. Chacun aura un espace bien à lui avec un regard vers l'autre ! Devenant le point de convergence entre le cœur du village et les « fonts » de Moussy, nous profitons de ces travaux pour rouvrir la sente de la ruelle Michon qui permettra d'en faire la jonction. Elle se tourne aussi vers l'ex-

Bien plus qu'un aménagement, cette place deviendra celle du ralliement, symbole d'ouverture pour le bien commun.



* En partenariat avec le Conseil Général du Val d'Oise et la Région Ile de France

nos chaînes, nos peines... Mais il est un temps pour tout. Depuis maintenant deux ans, nous avons œuvré avec la volonté de voir notre contrat rural se concrétiser. Pour vivre, il faut grandir. Notre projet est désormais en cours de réalisation. Tel un sillon qui recouvre la terre vieillie, utilisée, usée, appauvrie, nous devons laisser le présent nous habiter pour aller de l'avant.

Si notre « pays » au sens propre comme au figuré, est toujours à construire, il faut mesurer la chance qu'ont nos enfants d'y grandir en toute liberté. Les richesses de son patrimoine, de sa culture, enrichies, par ses hommes et ses femmes, font de lui une société qu'il faut respecter.

Génération après génération, chacun a mis sa pierre à l'édifice. Les temps sont difficiles certes mais c'est dans ces moments-là qu'il faut aller de l'avant. Croire à ce que l'individu en tant que tel peut mettre en place pour le bien commun. Croire à ces poignées de mains, à ces sueurs, à ces larmes et à ces doutes parfois (souvent) qui se transforment toujours en leur d'espoir, croire à ces élans de générosités et aux actions qui les accompagnent. Comme le succès de l'inauguration du Camp de César au mois de mai dernier où des hommes et des femmes « de bonne volonté » ont surmonté les différentes embûches d'un parcours souvent difficile. Quand la force individuelle se met au service

d'une cause commune, elle donne à cet ensemble l'inébranlable volonté de modifier le cours des choses.

« Village à vivre, village qui sert ». Et si la crise actuelle nous amenait à nous interroger sur l'utilisation à bon escient de nos ressources locales ? Transformer les anciennes cressonnières en cultures maraîchères, les prés en pâtures, voire revenir à l'utilisation des moulins « neuf » et de « Goulène » ?... Réapprendre à vivre plus directement de notre travail en nous servant du savoir-faire d'aujourd'hui. Une des « solutions » ne serait-ce pas de développer encore davantage un potentiel local ?

Philippe HOUDAILLE

Vie du village



• Médiathèque

De nombreux dons de particuliers et un apport du Conseil Général ont permis de créer une bibliothèque municipale. Triés, classés, répertoriés sur ordinateur et rangés par des bénévoles, ce sont quelques 250 ouvrages comprenant : romans (divers, policiers, fiction), encyclopédies (histoire, géographie) et albums pour enfants qui sont donc disponibles. Des revues concernant notre département viennent compléter ces volumes. Un catalogue (auteurs, titres) facilite le choix et l'emprunt. D'autre part, une série de 3 ordinateurs (avec imprimante) permet l'accès à Internet (avec Contrôle parental).

Le fonctionnement de cette médiathèque reprendra à la prochaine rentrée, avec des horaires qui seront communiqués ultérieurement. Il reste toutefois possible d'emprunter des ouvrages le samedi matin aux horaires d'ouverture de la Mairie.

• Etat civil

Ce 26 juin, à 15H, mariage de madame Hélène METAIS avec Monsieur Laurent PA-

GE.

Beau doublé au foyer MADDALENA puisque fille (Noémi) et garçon (Andréani) ont choisi d'arriver ensemble le 20 novembre dernier.

Une autre naissance chez la famille BARBERON.

Joséphine est née le 9 juin.

Le Conseil municipal adresse ses vœux de belle vie aux grands et aux petits.

• Déclaration des puits

Le bureau de la police de l'eau de la D.D.E.A. nous rappelle que depuis le 01 janvier 2009 la déclaration en mairie des puits et forages à usage domestique est obligatoire (article R214-8 du code de l'environnement). Cette obligation réglementaire est nécessaire que l'ouvrage soit existant ou en projet, utilisé ou non, et ce, même s'il est déjà déclaré au titre du code minier. La commune enregistre et conserve les informations de la déclaration. Est considéré comme un usage domestique de l'eau tout

prélèvement inférieur ou égal à 1000 m3 d'eau par an émanant d'une personne physique ou morale ainsi que tout rejet d'eaux usées domestiques dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg de DBO5.

Cartes de transports scolaires

Le conseil municipal a maintenu l'aide financière d'un montant de 20,00 € pour les cartes Optile et les cartes Imagine'R. Se renseigner en mairie.

• Stationnement

Le stationnement côté pair est autorisé sur tout le long de la rue du moulin neuf à l'exception de la place handicapé de cette même rue. Le côté impair est interdit.

Les voitures ne peuvent pas rester plus de 7 jours consécutifs en stationnement.

Fauchage

Après l'élagage cet hiver, les bords de la route communale ainsi que les chemins des fonts du village ont été fauchés.

Message destiné aux jeunes et à relayer par les parents



• Carreau (plexiglas) du panneau d'affichage de l'église cassé, piétinement d'une tombe de l'ancien cimetière, vieille stèle d'une autre à terre, tir de fléchettes en direction d'un chien ou de gravillons sur des voitures... voici des exemples que volontairement je cite pour noircir le tableau mais surtout pour ne plus jamais vous le dire ou l'écrire. Ce manque de respect est insupportable et intolérable. Certains d'entre vous prennent le village pour un défouloir. Il y a des limites à ne pas dépasser! Respecter son environnement c'est se respecter soi ! Ne l'oubliez pas. Face à cette situation, nous allons être très vigilant et ne laisserons plus passer ces actes. Vous êtes prévenus. Le Maire.

Travaux

• Aménagement de l'abreuvoir

Le 24 avril au plein cœur des vacances de Printemps, les enfants ont pu découvrir un nouvel espace principalement pensé pour eux. Une table de ping-pong a été installée. Financé en partie par le PNR (60 %), celui-ci a été d'une aide précieuse dans la conception du projet. Un banc, une poubelle et des plantes d'essences locales viennent compléter cet aménagement dont le but est de vouloir en faire un lieu pour tous.

• Aménagement de la Route Départementale 159.

En direction de BRIGNAN-

COURT, un plateau surélevé a été créé dans le cadre de la mise en sécurité des entrées et sorties du village. Ces travaux ont été pris en charge intégralement par le Conseil Général.

• Achat de matériel d'entretien

La commune s'équipe petit à petit. Cette année, nous avons prévu de remplacer notre matériel d'entretien comme la débroussailleuse et la tondeuse. Elle va se doter d'un taille haie.

De plus, pour faciliter le travail à notre « homme d'entretien », nous allons acheter un QUAD et une remorque.

Le tout d'une valeur de 5 000

€, a fait l'objet d'une demande de DGE (Dotation Globale d'Équipement) qui nous permettrait de bénéficier d'une subvention de 60 %.

• Contrat rural

Notre contrat rural est commencé et s'étalera sur 4 ans à raison d'une opération par an. Rappelons que la subvention totale s'élève à 80 %, dont 45 % par la région Ile de France et 35 % par le Conseil Général.

• Travaux d'entretiens

Effectués par Philippe Morin, ces travaux concernent l'école où un pan du mur le plus humide a été isolé et quelques boiseries repeintes.



Le spectacle de Noël



L'abreuvoir

Gros plan sur...

...LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR VOS TRAVAUX.

Vous envisagez des travaux de construction, d'aménagement ou de démolition ? Certains travaux doivent faire l'objet d'une demande de permis, d'autres d'une simple déclaration préalable, d'autres enfin ne sont soumis ni à permis ni à déclaration et doivent simplement respecter les règles locales d'urbanisme.

Sachez que vous devez vous interroger avant de commencer des travaux afin de vous

mettre en conformité avec les services de l'état.

Pour savoir si vos travaux doivent ou non être déclarés ou encore s'ils sont soumis à l'obtention d'un permis de construire, renseignez-vous à la mairie.

Nous vous indiquons quelques prescriptions « type » qui peuvent être modifiées en fonction du projet*

Couverture :

La couverture sera réalisée en tuiles plates de terre cuite vieillies et nuancées, de tonalité brun ocre à brun rouge ocre (le brun uni, rouge pur

et les tons jaunes type « sablé champagne » sont proscriés) 65/80 au m² sans débordement en pignons, la saillie à l'égout n'excédant pas 20 cm. Les tuiles de rives sont proscriées.

Le faitage sera réalisé à crêtes et embarrures. Les gouttières et leurs descentes seront réalisées en zinc.

Ravalement :

Le ravalement sera uniforme, au mortier de chaux teinté dans la masse de ton pierre ocre clair et de finition grattée, lissée ou talochée.

Boiserie :

S'agissant d'une construction d'architecture traditionnelle, la

totalité des menuiseries seront en **bois ou métal** pour les huisseries et peintes dans un ton clair, blanc cassé de gris, gris vert pastel, gris bleu pastel, beige clair...(à l'exclusion du blanc pur) ou dans une teinte sombre, gris anthracite, vert ou bleu-gris foncé...et non vernies ni laissées ton naturel.

Fenêtres :

Chaque vantail de fenêtre sera divisé en 3 carreaux identiques à dominante verticale ou carrés.

* Modalités à faire valider auprès de la DDEA (Direction Départementale d'Équipement et de l'Agriculture), des Bâtiments de France et de la mairie - Source : SDAP 95

Divers

• Collecte des encombrants pour l'année 2010

A sortir la veille au soir - 1 M3 par habitation.

Jeudi 14 octobre 2010

Les déchets d'équipements électriques et électroniques doivent être déposés à la déchetterie.

• Recensement militaire

Les jeunes gens - garçons et filles - nés en 1993 doivent se faire recenser dès la date anniversaire de leurs 16 ans et au plus tard avant la fin du mois suivant.

Se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile au nom des parents et du livret de famille.

• Déchetterie

Attention, nouveaux horaires. Désormais, en été, la déchetterie est ouverte les vendredis après-midi.

Eté : (01/04 - 30/09)

Lundi et samedi :

9h-12h/14h-19h

Mercredi et vendredi : 14h-19h

Dimanche : 9h - 12h

Hiver : (01/10 - 30/03)

Lundi et mercredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Dimanche : 9h-12h.

• Déchets verts

L'article 84 du règlement sanitaire départemental interdit le brûlage à l'air libre des ordures ménagères et de tout autre déchet, y compris les déchets verts.

Bien qu'il peut-être toléré de brûler certains déchets verts comme des branches mortes et sèches par exemple et sous certaines conditions, sans risque pour les habitations, par temps calme, il ne peut en être de même pour tout autre déchet. Il en va du respect de chacun.

• Inscription sur la liste électorale

Pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune vous devez vous présenter avant le 31 décembre de chaque année en mairie.

Vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile, du livret de famille, de la dernière carte électorale le cas échéant.

• Nuisances

Pour rappel, horaires pendant lesquels sont autorisés les travaux engendrant des nuisances sonores (tontes, bricolage, etc.)

Jours ouvrables :

8 h30 - 12h

14h30 - 19h30

Samedi :

9h - 12h

15h - 19h

Dimanche et jours fériés :

10h - 12h

16h - 19h

(uniquement les travaux de jardinage).

• Chiens dangereux

Les propriétaires doivent venir

impérativement en mairie pour en faire la déclaration.

• Demande de carte d'identité et de passeport

Les formulaires sont à retirer à la mairie de Moussy ensuite ils sont à déposer **à la mairie de Marines**.

Mais elles peuvent être faites à n'importe quelle mairie rattachée au réseau national biométrique. Passeport : s'adresser à la Mairie de Marines (tél : 01.30.39.70.21, courriel : mairie.marines@wanadoo.fr) pour un rendez-vous.

Afin de gérer au mieux l'affluence des demandes, prendre contact avec la mairie de MARINES avant de venir déposer une demande de passeport.

Rappel :

Coût : 89,00 € pour un majeur, 45,00 € pour un mineur de 15 ans et plus et 20,00 € pour les moins de 15 ans. Déduire 1,00 € si l'utilisateur fournit les photographies. En ce qui concerne les cartes d'identité, s'adresser à la mairie de Moussy.

Nota bene

Ayant la chance de vivre dans un village encore épargné (pour combien de temps ?) des vicissitudes urbaines, il est impératif de préserver ce bien-être. Pour cela, il suffit de prendre conscience que, dans la micro-société que nous formons, le non-respect élémentaire des règles civiques (bruit intempestif, jeux interdits, divagations et déjections canines, stationnement, etc...) prend une résonance d'autant plus forte qu'elle n'est pas anonyme et peut entraîner des rancœurs (et des sanctions) qui pourraient être évitées par le simple respect de l'Autre près duquel on vit.



Comment nous joindre ?



1, place du prieuré
Téléphone (répondeur) / télécopie : 01.30.27.20.14
Messagerie : mairiemoussy95@free.fr

Retrouvez-nous sur le Web !

www.moussy.fr

La mairie est ouverte au public chaque samedi de 10 heures à midi.

Mme Catherine Marie VICQ - secrétaire de Mairie - vous accueillera.

Le Maire reçoit aux heures d'ouvertures de la mairie et/ou sur rendez-vous.

En dehors de ces horaires plusieurs possibilités vous sont offertes pour nous joindre, merci de :

- Laisser un message sur le répondeur en appelant le 01.30.27.20.14,
- Envoyer un fax au même numéro,
- Envoyer un Courriel => mairiemoussy95@free.fr
- Déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

Le foyer rural



N'oubliez pas les prochaines manifestations du Foyer Rural :

Fête du Village - samedi 11 septembre 2010

- 14 heures : La chasse aux trésors
- 16 heures 30 : La kermesse
- 19 heures 30 : Dîner et soirée dansante

Rallye VTT - dimanche 26 septembre 2010

En remplacement du tournoi Raquettes et Ballons, parcours des 8 villages du plateau du Vexin pour trouver à chaque village une énigme, l'arrivée au Camp César avec récompense pour les gagnants.

Conte d'hiver

Quelques photos de notre village offertes par des personnes qui contribuent à faire découvrir Moussy au plus grand nombre. Merci à elles.



Les photos ci-dessous ont été présentées au concours du 9 mai



Famille TOUTAIN
Chantal GUEGAN



MOUSSY primé au concours photos

C'est une habitante de Moussy qui a remporté le concours organisé par la Communauté de Communes du Plateau du Vexin lors de l'inauguration du Camp de César (9 mai dernier). Nous adressons de chaleureux remerciements à toutes les personnes qui y ont participé et bravo à Monique GOLFIER qui en est la lauréate. Notre village a été dignement représenté.



Monique GOLFIER - 1er prix au concours photos - Inauguration du Camp de César - 9 mai 2010

Cette lettre d'information a été rédigée par les membres de la commission Information&Communication, à savoir :

Philippe Houdaille, Odette Hoff, Muriel Verbeke, Armelle Nicoud, Gérard Dupont, Monique Golfier, Roland Golfier qui vous souhaitent bonne lecture.

A Frédéric...

